

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Crèche des Écuysers –
Demande de subventions**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 avril 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 27 mai 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 mai 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT*, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur PIVERT (sauf pour le dossier n° 09 C 00, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2009, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers n° 09 C 01-02-03-04-05)

Avait donné procuration :

Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT*

Secrétaire de Séance :

Madame TÉA

N° DE DOSSIER : 09 C 02

OBJET : CRÈCHE DES ÉCUYERS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Madame PERNOD-RONCHI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Municipal a délibéré lors de sa séance du 16 octobre 2008 pour approuver l'acquisition de l'hôtel des Comtes d'Auvergne situé 7 rue des écuyers.

Cette acquisition a pour objectifs de permettre la création d'un nouvel établissement de petite enfance de plus de 50 berceaux et d'un logement, ainsi que la mise en valeur du patrimoine historique de Saint-Germain-en-Laye, l'hôtel des Comtes d'Auvergne étant un bâtiment répertorié situé en secteur sauvegardé.

Par une délibération en date du 5 février 2009, le Conseil Municipal a créé un jury de concours visant à désigner le futur maître d'œuvre de l'opération. Ce jury s'est déjà réuni une première fois le 8 avril dernier et a sélectionné quatre architectes autorisés à concourir.

Afin de prendre rang auprès des différents partenaires financiers potentiels, qui sont très sollicités dans le cadre des plans de développement de l'offre de places en crèche, il est souhaitable de présenter, d'ores et déjà, au Conseil Régional d'Île-de-France, au Conseil Général des Yvelines et à la Caisse d'Allocations Familiales des demandes de subventions d'investissement au taux le plus élevé.

Le Conseil Municipal sera à nouveau appelé à se prononcer sur ce projet une fois le maître d'œuvre choisi, afin d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter des subventions au taux maximum auprès du Conseil Régional d'Île-de-France, du Conseil Général des Yvelines et de la Caisse d'Allocations Familiales,
- solliciter toutes les autorisations administratives à la réalisation de cette opération,
- signer tout document se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC